



## CONFÉRENCE

## Les animaux dans la Grande Guerre

» Samedi, au Pôle culturel de la Visitation, un nombreux public est venu entendre Michel Perrier, passionné par l'histoire du 1<sup>er</sup> conflit mondial, qui a présenté les animaux dans la guerre de 1914-1918. Il a montré à l'aide de nombreuses illustrations, les animaux utilisés pour le portage, le transport et la traction, principalement les chevaux, mulets ou les ânes, mais aussi les bœufs et moins connu, les chiens. Les chiens étaient dressés pour le transport des blessés, pour le ravitaillement. Mais d'autres animaux ont aussi apporté leur concours comme les pigeons et les chiens de liaison et les chiens estafettes. Il s'est aussi penché sur les animaux nuisibles comme les rats qui pullulaient, les poux "les totos", voire dans l'armée d'Orient, les moustiques vecteurs du paludisme. Une intéressante conférence sur un sujet peu traité.



## CONCERT

## Bel hommage à Debussy

» L'association des Dimanches Musicaux des Heures Claires a rendu hommage à Claude Debussy à l'occasion du centenaire de sa mort, dimanche au théâtre Maurice-Novarina. Le talentueux pianiste Maciej Pikulski, concertiste de renommée internationale, a interprété superbement des œuvres de F. Chopin, R. Schumann, F. Liszt et C. Debussy. Le nombreux public a été séduit par cet artiste au doigt délicat, au jeu d'une grande fluidité et à la virtuosité si bien maîtrisée. Un magnifique musicien qui a été rappelé à plusieurs reprises et très chaleureusement applaudi.

## THONON-LES-BAINS

## AGENDA

## AUJOURD'HUI

→ **Atel ski**  
Inscriptions pour la saison de ski alpin, enfants 6 ans révolus au 1 janvier 2019, à l'école la plus proche de son domicile : de 16 h à 18 h au Châtelard (hall d'entrée) et à la Grangette (hall d'entrée), de 16 h à 18 h 30 à Jules Ferry (hall d'entrée).

→ **Cirque**  
"Machine de cirque", cinq gaillards seuls au monde faisant preuve de prouesses et d'audace, à 20 h au théâtre Maurice Novarina. MAL : 04 50 71 39 47.

→ **Al-Anon**  
Permanence de l'association d'aide face à l'alcoolisme. Contacts : 04 50 26 64 49 ou 04 50 71 01 30 à 19 h 30. 2 avenue de Ripaille à Vongy.

## DEMAIN

→ **Ludothèque**  
Ouverte de 9 h 30 à 11 h 30 et de 15 h à 18 h. Villa Poléry, 22 boulevard Dessaix 04 50 71 52 75.

→ **Cirque**  
"Machine de cirque", cinq gaillards seuls au monde faisant preuve de prouesses et d'audace, à 20 h au théâtre Maurice Novarina. MAL : 04 50 71 39 47.

→ **Bibliothèque de l'Académie chablaisienne**  
Ouverte à tous (même entrée que la médiathèque) de 14 h à 17 h 30. Pôle culturel de la

Visitation.  
→ **Permanence CFE/CGC**  
de 10h à 12h sans rendez-vous, de 14h à 16h sur rendez-vous pris par téléphone. Maison des syndicats, 2 montée de Crête. 07 68 88 45 02.

→ **JEUDI**  
→ **PLS-ADIL 74**  
Permanence information habitat de 14 h à 16 h 30 au château de Sonnaz.

→ **Amicale anciens parachutistes Thonon Chablais**  
Permanence au bar PMU, rue Chante-Coq de 11 h à 12 h.  
→ **Marché**  
De 7 h à 13 h. Mairie : 04 50 70 69 68.

→ **Les Amis de la nature**  
A 19 h 30 au 3 rue de l'Hôtel de ville.

→ **Atel ski**  
Inscriptions pour la saison de ski alpin, enfants 6 ans révolus au 1 janvier 2019, à l'école la plus proche de son domicile : de 16 h à 18 h 30 au Morillon (bibliothèque) et à Vongy (préau de l'école primaire).

→ **CFTC**  
Permanence ouverte (ou prendre rendez-vous au 06 36 58 14 41) de 14 h à 18 h. 6 montée de Crête.

→ **Permanence Alzheimer**  
Pour les familles, sur rendez-vous pris au 04 50 51 49 14 de 9 h à 12 h. Au CCAS, 5 bis place de l'hôtel de ville.

## LOCALE EXPRESS

## FESTIVAL Rivages électroniques, ce week-end, au château de Ripaille

→ Le château de Ripaille prête son cadre au festival Rivages électroniques ce week-end. Les festivités débuteront samedi 17 novembre à 20 heures avec, au programme de cette longue nuit électronique, pas moins de six artistes ou formations. En intro, le quatuor électro-classique formé de Paul Colomb, Émilie Couturier, Grégoire Blanc, Full Pitch, livrera quatre époques et autant de styles, d'instruments et de personnalités. De quoi surprendre et séduire ! Dimanche, journée "courts-circuits" avec concerts, conférences, ateliers des curiosités numériques pour des créations d'instruments, exposition d'art contemporain et démonstrations artistiques, exposition "Intelligence artificielle", ateliers réalité virtuelle création musicale, peinture 3D et expériences immersives toujours en réalité virtuelle... L'offre se veut large et éclectique. Plus d'infos sur <http://www.rivageselectroniques.com>

## UTILE

## DE GARDE

→ **Pharmacie**  
Tél. 32 37 (serveur téléphonique).  
→ **Urgences**  
Tél. 15.  
→ **Police**  
Tél. 17.  
→ **Sapeurs-pompiers**  
Tél. 18.  
→ **Maison médicale**  
Permanence de 20h à 22h.

## PRATIQUE

→ **SOS amitié**

Tél. 04 50 27 70 70.  
→ **SPA du Chablais**  
Tél. 04 50 70 26 54.  
→ **Alcooliques anonymes**  
Tél. 06 27 24 28 26.  
→ **Taxis**  
Permanence : 04 50 71 07 00 (jour) ou 06 32 07 33 77 (de 19h à 7h).  
→ **Déchetterie**  
Jusqu'au 31 mars : du lundi au samedi de 8h à 17h45, dimanche et jours fériés de 9h à 12h15. Tél. 04 50 71 21 28.

## le dauphiné

**POUR NOUS SUIVRE :**  
Vous pouvez maintenant nous suivre quotidiennement sur :

Facebook Le Dauphiné Libéré Twitter @LeDLHauteSavoie

## POUR NOUS JOINDRE :

4 avenue Saint-François-de-Sales 74200 Thonon-les-Bains  
Pour contacter la rédaction : 04 50 71 07 59 [ldl@redthonon@ledauphine.com](mailto:ldl@redthonon@ledauphine.com)  
Pour contacter la publicité : 04 50 71 07 59 [ldl@publ@ledauphine.com](mailto:ldl@publ@ledauphine.com)  
Télécopie rédaction et publicité : 04 50 81 58 00

**SOCIÉTÉ** | Depuis le transfert de compétence à l'Agglomération, le service est décrié

## Ordures ménagères : la Ville a-t-elle organisé la pagaille ?

Poubelles qui débordent, ramasses plus tardives... Du point de vue de l'usager thononais, la collecte des ordures ménagères a perdu de sa qualité depuis son passage sous pavillon intercommunal en 2017. Mais imputer cette détérioration du service à l'Agglo est-il si simple ? Pas pour Christophe Arminjon, conseiller municipal d'opposition DVD, qui renvoie plutôt la responsabilité à la Ville, l'accusant même d'avoir organisé la déliquescence du service. Explications.

## Un long passif

Primo, pour Christophe Arminjon, le service était déjà sous-dimensionné sous gestion municipale et non-calibré pour faire face à la croissance démographique de la capitale chablaisienne. « Alors que la population a crû de 25 % en 20 ans, le service ne tournait qu'avec deux camions-bennes en circulation », s'étrangle l'élu. L'effectif de 10 agents est également jugé insuffisant au regard des 8 250 tonnes de déchets collectées chaque année.

## Un service exsangue et étété

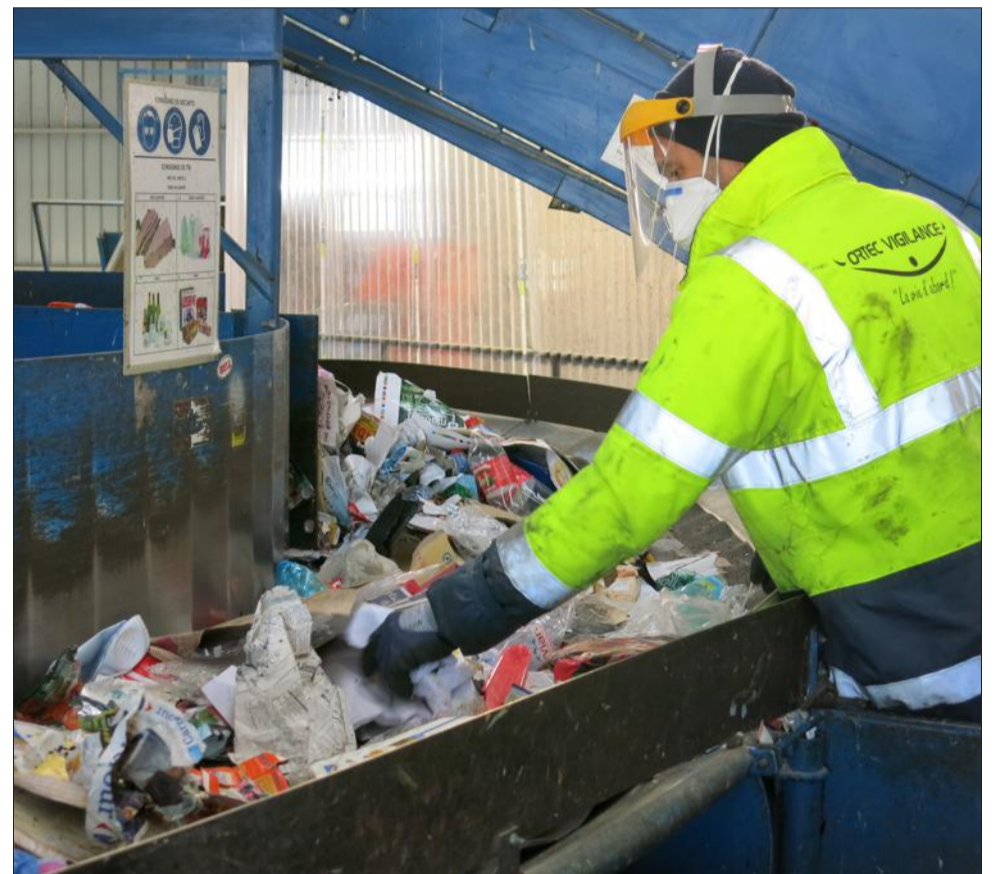
Pire, dans la refonte et compression des tournées opérées fin 2015, le conseiller d'opposition voit une stratégie de réduction des coûts en vue du passage à l'Agglo. L'objectif ? Abaisser au maximum le coût du service avant son transfert à l'Agglo pour creuser le delta avec les recettes encaissées, en l'occurrence la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). À quelle fin ? Accroître le trop-perçu rétrocédé à la Ville. « Deux ans avant le passage à l'intercommunalité, la Ville a donné des coups de

rabot un peu partout et livré des services squelettiques que l'Agglo est aujourd'hui obligée de renforcer pour les faire fonctionner », dénonce Christophe Arminjon. Pour ce qui concerne les ordures ménagères, le service aurait par exemple largement puisé dans les ressources du service propreté urbaine doté de 22 agents et resté, lui, dans le giron communal. Si la majorité ne le nie pas, elle défend une contribution « à la marge » pour pallier les absences.

## Un audit social accablant

Une affirmation pourtant mise à mal par un audit social réalisé mi-2017 à l'initiative de l'Agglo face au malaise exprimé par les agents. L'étude révèle en effet un nombre important et croissant de jours d'arrêt de travail : 212 en 2015, 313 en 2016 et 339 sur les six premiers mois de 2017, un semestre durant lequel le service, déjà à flux tendus, ne bénéficie plus du renfort de la brigade propreté urbaine passage à l'interco oblige.

Pour le cabinet lyonnais Politeia, les causes du malaise sont multiples : usure professionnelle induite par une organisation arrivée à ses limites et non-alignée sur le développement de la ville, faible reconnaissance notamment en matière de rémunération (en dessous des moyennes constatées sur d'autres territoires comme le Grand Anne-



Le changement de mains de la collecte, passée de la Ville à l'Agglo depuis 2017, rime avec dégradation du service. Mais faut-il blâmer la Ville ou l'Agglo ? Photo Le DL/Archives

cy) et managers présentés comme peu présents ou peu disponibles sous gestion municipale.

« L'audit social confirme les effets délétères de l'organisation du service mis en place par la commune », enfonce l'élu DVD.

Virginie BORLET

## LE CHIFFRE

**12 M€** Tous transferts de compétences confondus, ce sont près de 12 millions d'euros qui sont reversés chaque année à la Ville de Thonon par l'agglomération. Ils correspondent à la différence entre le coût des services transférés et les recettes générées par ces services, comme la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette estimation a été calculée en 2017 au moment de la constitution de l'intercommunalité. Elle restera figée pour les années à venir.

Pour Jean Denais, « la qualité du service s'est dégradée et c'est dû à un problème d'organisation ou de réorganisation au sein de l'Agglo »

Jean Denais, maire LR de Thonon, répond aux attaques.

→ **Sous-doté, sans encadrement, avec des agents à bout de souffle, le service transféré à l'Agglo semble plus que bancal...**

« C'est une complète ineptie de dire que le système était à bout de souffle. Et l'argument majeur est le tonnage d'ordures ménagères collecté qui n'a jamais bougé en dix ans. Pourquoi le service aurait fonctionné avant et plus depuis le passage à l'Agglo ? C'est mathématique. La qualité du service s'est dégradée et c'est dû à un problème d'organisation ou de réorganisation. [...] Une étude que nous avons commandée à un cabinet spécialisé en 2010 ne fait d'ailleurs état à aucun moment de dysfonctionnements ou de carences sous gestion municipale,

mais elle concluait au contraire à l'ajustement de nos marges de rendement pour être encore plus efficace, ce que nous avons fait en 2015 et qui a parfaitement fonctionné jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (Ndlr, date du passage à l'Agglo). »

→ **Un audit social réalisé mi-2017 fait a contrario état d'un service en grande souffrance...**

« Je n'ai jamais accepté cet audit car il n'est tout bonnement pas sérieux ! Dans cette étude, on compare le tissu de Thonon avec des territoires très étalés, or on ne peut pas confronter la ruralité avec une ville centre ! Le problème c'est simplement qu'avant le service était managé et maintenant il ne l'est plus. Quant à l'augmentation des arrêts de travail, je ne connais pas ces chiffres, je ne sais pas d'où ils viennent. »

→ **Christophe Arminjon explique aussi qu'au niveau comptable, le trop-perçu de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) a financé autre chose que la collecte des déchets. Et pourquoi ne pas avoir appliqué la redevance spéciale sur les professionnels dès la fin des années 90 ?**

« Premièrement, je ne sais pas d'où il sort ça. Et quand bien même il y aurait un trop-perçu, mieux vaut avoir un excédent qu'un déficit. Deuxièmement, depuis la loi de finances de 2015, la redevance spéciale n'est plus obligatoire dès lors qu'il existe une TEOM. Et à Thonon, il est complètement inexact de dire que le particulier paye pour les professionnels car pour tous ceux qui produisent plus de 1 100 litres d'ordures par semaine, la collecte passe par un privé. »

Propos recueillis par V.B.



Jean Denais balaise d'un revers de manche les conclusions de l'audit social réalisé en 2017 particulièrement à charge pour la gestion municipale. Photo Le DL/Archives

## Plusieurs millions d'euros détournés de leur affectation

Pour l'élu d'opposition DVD, l'entourloupe serait aussi complotable. En l'absence de régie municipale, les ordures ménagères ne bénéficient pas d'un budget dédié. Résultat, sa comptabilité est "noyée" au sein du budget principal de la commune. Le hic ? Les recettes fiscales produites par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) étant supérieures au coût réel du service, elles auraient trouvé une toute autre destination que le financement du service de collecte. Christophe Arminjon évalue le trop-perçu détourné de son affectation première à 500 000 € par an.

Autre aberration pour l'élu : les déchets des entreprises, administrations et établissements publics ont toujours été exonérés de la redevance spéciale qui aurait pu être appliquée à ces professionnels depuis 1993. Le coût de traitement de ces déchets professionnels, supporté du coup par les particuliers, était estimé à 269 000 € en 2010.

Au total, ce serait ainsi plusieurs millions d'euros qui auraient été indûment utilisés ou prélevés sur les vingt dernières années.